

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 mars 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'élargissement de la rue Maryse Bastié à Lyon 8°, la Communauté urbaine a acquis une bande de terrain, située 20, rue Maryse Bastié, à l'angle de la rue des Alouettes à Lyon 8° et sur laquelle est édifié un petit bâtiment de 20 mètres carrés environ qu'il conviendrait de démolir lors des travaux d'aménagement de la voirie prévus pour 1998 ;

B - Propose de l'autoriser à déposer un permis de démolir concernant cette construction ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et déplacements et voirie ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à déposer un permis de démolir concernant cette construction.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,